

Amendement sur le VMLH.

**Conseil de Paris
Séance des 28 septembre au 1^{er} octobre 2015**

Sur proposition de Galla Bridier et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Vœu relatif à l'essor du site internet AirBnb

Sur proposition de l'exécutif est proposé l'amendement suivant au libellé du vœu :

- Remplacer « du site internet AirBnb » par « des plateformes de locations touristiques saisonnières ».

Le titre du vœu est ainsi rédigé :

Vœu relatif à l'essor des plateformes de locations touristiques saisonnières

Le vœu est ainsi rédigé :

Considérant l'essor des plateformes de locations touristiques saisonnières, qui permettent la mise en location à la journée ou à la semaine d'appartements ;

Considérant que Paris est devenue la première destination en nombre d'annonces de ce site, avec 30 000 appartements mis en location ;

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris de novembre 2014 de la délibération DLH 1120 – « Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations », qui précise que la mise en location pour une durée inférieure à un an ou neuf mois pour un-e étudiant-e d'un bien qui ne constitue la résidence principale du propriétaire doit être soumise à une autorisation préalable de changement d'usage en location saisonnière et faire l'objet d'une compensation par la création d'un logement dans le même arrondissement afin de ne pas aggraver le déficit de logements sur le territoire parisien ;

Considérant que la priorité de la majorité municipale doit être de favoriser la création de logements accessibles pour loger les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant ainsi que l'essor des plateformes de locations touristiques saisonnières, bien que répondant à une offre complémentaire à celle de l'hôtellerie classique, ne doit pas entraver les efforts de la Ville de Paris pour répondre à cet objectif ;

Sur proposition de Galla Bridier, David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- Les discussions engagées récemment avec les plateformes de locations touristiques saisonnières et qui ont conduit à la collecte par les opérateurs eux-mêmes de la taxe de séjour se poursuivent afin d'encadrer les abus constatés sur les sites ;

Car M S

- Les contrôles sur place, par des agents de la Ville de Paris, pour vérifier si les demandes de changements d'usage ont bien été effectuées soient renforcés de manière importante, notamment dans les arrondissements centraux ;
- La Ville de Paris lance une communication sur son site internet, ceux des mairies d'arrondissement, les panneaux d'affichage de la Ville etc. afin d'informer les propriétaires utilisant les plateformes de locations touristiques saisonnières de leurs droits et obligations lors de la mise en location saisonnière de leurs biens.

Cecile [Signature]